

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mai 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, PRÉSCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, LEDO Audrey.

**Étaient absents excusés :** ANDRE Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DUFEIL Christophe / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à LEGRAND Rémi / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY à qui il est adjoint un auxiliaire.

## 9- Présentation du plan de gestion durable des haies (P.G.D.H.)

### Rapporteur : Mme Marie-Laure Parpaillon, adjointe.

Après les remembrements des années 1992 et 1993 sur la commune, de nombreuses haies ont été supprimées. Le paysage agricole a été modifié. En compensation, il a été décidé de replanter en 1993 et 1994 des haies principalement en bordure de route et de ruisseaux sur des bandes communales le long des parcelles agricoles concernées par ces remembrements.

Les haies dont la fonction écologique est reconnue, nécessitent un entretien régulier. Or, aucun inventaire n'avait été fait, ni pour le linéaire, ni pour la gestion.

Depuis 2021 jusqu'au début de l'année 2025, 4 276 ml de haies ont été entretenues avec l'aide du syndicat du Linon. Le bois a été valorisé en bois énergie pour la chaufferie bois de Combourg.

Il a été constaté que la gestion actuelle de la coupe fragilise les haies qui à long terme risquent de disparaître (pince, sécateur, et lamier parfois utilisé par des exploitants pour couper les branches basses).

C'est pourquoi, afin de maintenir ce patrimoine, et avec l'aide du syndicat du Linon, la municipalité a décidé de réaliser un plan de gestion durable des haies (P.G.D.H.) qui a été validé lors du conseil municipal du 15 décembre 2023.

Le P.G.D.H. est un outil d'état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de la commune. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci.

Le P.G.D.H. s'applique aux haies dont la commune a déclaré en avoir la propriété.

Il a été réalisé par M. Gonery Lescouarch de la SCIC ENR Bois et Energie Pays de Rance entre les mois d'août et novembre 2024. Il se traduit par un document écrit que possède la commune. Il donne des indicateurs complets et une cartographie précise de chaque haie au nombre de 141. Il a permis de faire un état des lieux clair de ces haies, l'estimation de la ressource en bois et leur fonctionnalité écologique.

Ces haies concernent une quarantaine d'exploitants qui ont été conviés à une réunion en Juin 2024. Une réunion de restitution sera organisée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, afin de présenter le PGDH aux exploitants.

Vu l'avis de la commission environnement en date du 15 mai 2025,  
Entendu cet exposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- valide le plan de gestion durable des haies (P.G.D.H.)
- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,  
Le Maire, Christian Toczé



Le secrétaire de séance, Isabelle Morin-Louvigny